



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 18

Procurations : 1

Convocation : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, M. LLENSE Gérard, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme Marie-Anne DEJARDIN donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

M. LORD Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

**018 / 2023 - OBJET : BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022
DRESSE PAR LA TRESORERIE DE PRADES**

Après demande des élus de la minorité, le budget a été à nouveau voté. Par conséquent, la délibération N°0062023 en date du 6 avril 2023 et relative au compte de gestion 2022 du budget principal est annulée et remplacée comme suit :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LAVILLE René,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et d'impôts restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de tous les soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes, celui de tous les mandats de paiement, ordonnances et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE A

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra)

0 voix CONTRE

4 Abstentions ((Mme DEJARDIN Marie-Anne par procuration, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

L'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 17 avril 2023

**Le Maire,
René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20230414-0182023-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023